

-----  
COMMUNE  
D'  
**ALTECKENDORF**



**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE**  
**16-2023**

**Relatif à l'utilisation du domaine public communal  
afin d'y organiser les « Flâneries nocturnes » les  
lundis 10 et 24 juillet 2023.**

Le Maire de la commune d'Alteckendorf,

VU les articles 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la loi N°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Régions, Départements  
et des Communes, notamment l'article 25,  
VU la demande exprimée par Monsieur le Président de l'amicale des sapeurs-pompiers  
d'Alteckendorf en date du 5 juin 2023, d'organiser la manifestation « les Flâneries  
nocturnes » sur la place de l'école - 60 rue principale, les lundis 10 et 24 juillet 2023 en  
soirée,

**ARRETE**

**Article 1 :** Le Président de l'amicale des sapeurs-pompiers est autorisé à occuper la place  
de l'école - 60 rue principale, en vue d'y organiser la manifestation « les  
Flâneries nocturnes ».

**Article 2 :** La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable pour **les  
lundis 10 et 24 juillet 2023 de 19h00 à 23h00.**

**Article 3 :** Le demandeur veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté  
pendant toutes les périodes d'occupation. En cas de détérioration et  
dégradation ou de salissures constatées, la commune fera procéder aux  
travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

**Article 5 :** - Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Hochfelden,  
- Monsieur le Président de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Alteckendorf,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté  
qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont  
ampliation sera adressée à :

- M. le Préfet du Département du Bas Rhin,
- M. le Sous-Préfet chargé de l'Arrondissement Chef-lieu,
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-  
Rhin,
- Collectivité Européenne d'Alsace M. le Chef du service routier de Saverne,
- M. le Chef du Centre Technique du Conseil Départemental de Hochfelden,

Fait à ALTECKENDORF, le 16 juin 2023

Le Maire

Alain HIPP

